

Votre référent : Thierry SEPTVANT
Adresse : 26 rue du val de saire
 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tél : 09 75 29 68 18
Email : cherbourg@apef.fr
Site web : www.apef.fr
Structure déclarée, agréée et autorisée :
SAP812701415

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h 12h30 - 14h 18h

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Bus : ligne 3 Eglantine
 Arrêt : place Ravenel



Organigramme :

Dirigeant
Chargée d'accueil
Chargée qualité
Intervenants à domicile

Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Cherbourg en cotentin, Valognes, Theutheville, Urville, Fermanville

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 98 route de Candol 50050 Saint-lo Cedex

DREETS : Boulevard Felix Amiot 50100 Cherbourg en Cotentin

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental,





TARIFS APPLICABLES AU 1er juillet 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF CHERBOURG

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	23,83 €	26,21 €	13,11 €
Bien-être	24,13 €	26,54 €	13,27 €
Evasion	25,09 €	27,60 €	13,80 €
Ponctuel	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	24,13 €	26,54 €	13,27 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	24,13 €	26,54 €	13,27 €
Détail des formules en annexe			
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	24,32 €	26,75 €	13,38 €
Garde d'enfants + 3 ans	23,83 €	26,21 €	13,11 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Détails des formules en annexe			
JARDINAGE			
Ponctuel	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Régulier	33,33 €	40,00 €	20,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT))

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 5,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,62 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Participation aux frais de transports : 5,00 € (Taux de TVA associé à la prestation)



Indice 06 - 01 /07/2021 - EURL Avenir Services 50 au capital de 5 000 € - Immatriculée au RCS de CHERBOURG - Siret 812701415 - Siège social : 26 rue du val de saire 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise



TARIFS APPLICABLES AU 1er juillet 2023

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF CHERBOURG



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.			
	- üAvoir 60 ans et plus - üRencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. - üRésider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC).	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 2,72€ TTC	24,38 €	25,72 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		25,16 €	26,54 €	13,27 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.			
	- üAvoir de 20 à 60 ans - üAvoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités - üRésider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23€ TTC) + 2,72€ TTC	24,38 €	25,72 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		25,16 €	26,54 €	13,27 €
CAISSES DE RETRAITE				
 ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. - üÊtre retraité du régime général de + 55 ans - üAvoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation - üNe pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH - üNe pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile - üNe pas relever de soins palliatifs	23,27 €	25,60 €	50% du reste à charge de votre facture
 PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. - üAvoir 75 ans et plus - üNe pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	23,27 €	25,60 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,62 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Index 06 - 01 /07/2021 - EURL Avenir Services 50 au capital de 5 000 € - Immatriculée au RCS de CHERBOURG - Siret 812701415 - Siège social : 26 rue du val de saire

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux seniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.	X	X
Accompagnements à des balades, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X

* Formule proposée dans le cadre de l'autorisation

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS **	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum

** Formule proposées dans le cadre du régime de l'agrément

*** Comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

www.apef.fr



DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1er septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).